

# AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

---

DELIBERATION N° 07.06 DU 10 JUILLET 2007

Portant sur la mise en place du chèque emploi service universel préfinancé (CESUP)

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Vu la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, codifiée aux articles L129-1 et suivants du Code du Travail,

Vu le décret n° 2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article L129-1 du Code du Travail, codifié aux articles D129-35 et suivants du Code du Travail ;

Vu le rapport présenté par le Directeur de l'Agence de l'Eau,

## DECIDE

### Article unique

Le Directeur est autorisé à mettre en oeuvre le dispositif relatif au chèque emploi service universel préfinancé (CESUP) prévu par les articles L129-1 et suivants du Code du Travail pour les activités de service à la personne énumérées aux articles D129-35 et suivants dudit Code, pour l'ensemble des personnels salariés de l'Agence.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence



Guy FRADIN

Pour le Président  
du Conseil d'Administration empêché



Denis MERVILLE